



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 273-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.393

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Schneider (Biel/Bienne, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Participation au plan d'aménagement des eaux Elfenau/Nessleren et intérêts publics divergents : les autorités délivrant l'autorisation tiennent-elles compte des aspects financiers ?

Le plan d'aménagement des eaux Elfenau/Nessleren se trouve en procédure de participation. Le délai de réponse a été prolongé pour la communauté d'intérêts IG Elfenau ainsi que pour les représentantes et représentants du quartier Quav4.

Les intérêts publics relatifs à la régénération de la zone à protéger sont parfois fortement divergents. Certains d'entre eux sont même diamétralement opposés : rivalité entre régénération et conservation du paysage et des zones alluviales ; atteinte considérable et altération importante en raison de travaux de construction de grande ampleur ; protection des reptiles (tritons) ; zone de refuge pour oiseaux (protection des oiseaux) ; frayères ; besoins des adeptes de la baignade et de la promenade ; protection de la nature, etc.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif va-t-il tenir également compte des lourdes conséquences financières du projet avant de prendre sa décision et, éventuellement ne mettre en œuvre qu'une seule variante impliquant des travaux minimes ?
2. Si non, pourquoi ?
3. Le fait que la Confédération prend en charge une grande partie des coûts en cas de régénération joue-t-il aussi un rôle ?
4. Cela n'incite-t-il pas à engager plus de travaux que nécessaire ?
5. Si oui, pourquoi ?

6. Si non, pourquoi ?
7. Des enrochements n'ont-ils pourtant pas récemment été à nouveau autorisés et construits à Bad Attisholz (canton de Soleure) ?
8. Pourquoi ne pourrions-nous pas nous contenter, pour ce projet, d'assainir / de sécuriser / de déplacer la canalisation d'eaux usées de Muri pour qu'elle soit fonctionnelle ?

Destinataire

– Grand Conseil